

JOURNAUX LYCEENS DANS L'ESPACE PUBLIC : POUVOIR ET CONTRE-POUVOIR

Approcher la presse lycéenne demande d'abandonner l'idée d'en faire une analyse exhaustive : la diversité des motivations des journalistes lycéens, de leurs choix rédactionnels, des situations au sein des établissements scolaires - donc des journaux, ne permet que d'en saisir des instantanés.

Néanmoins, les expériences compilées depuis vingt-cinq ans par les associations de journalistes jeunes J.Presseⁱ et aujourd'hui Jets d'encre, ainsi que les témoignages apportés par trois lycéens directeurs de publication lors de la table ronde organisée en clôture du colloque, laissent entrevoir des lignes de force pour comprendre la place de cette presse singulière dans l'environnement scolaire.

Une place qui tient généralement d'ailleurs plus de l'intuitif que du réfléchi à la naissance du projet journal. Le premier désir des journalistes jeunes, c'est de s'exprimer ; la conscience du lectorat est rarement placée au centre de leurs préoccupations. Elle se met peu à peu en place, avec les premières réactions du public au journal, à mesure que se précise la ligne éditoriale : c'est en ce sens qu'on peut parler d'une presse lycéenne « empirique », qui progresse par expériences successives. L'espace investi par le journal dans le lycée est donc aussi lui-même le résultat d'un processus unique.

Avec l'idée d'écrire pour être lu et le besoin de reconnaissance se développe chez les journalistes lycéens une réflexion sur leurs propres pratiques et l'activité presse en général : eux-mêmes devenant producteurs d'information, il est normal que naisse une interrogation sur les grands médias, d'autant plus qu'ils paraissent éloignés.

A mesure que paraissent les numéros et que s'enchaînent les sujets, le journal, conçu avant tout comme un support plus ou moins homogène d'articles, devient outil vecteur de réflexion : les journalistes lycéens, lorsque c'est leur choix et qu'ils peuvent disposer pleinement de leur liberté d'expression, sont alors en première ligne pour faire vivre les débats de société dans les établissements.

Concluons ces premiers éléments de définition par une distinction fondamentale : l'expression « presse lycéenne » ne permet pas de saisir les nuancesⁱⁱ entre ce qu'on pourrait appeler « les journaux d'établissement », réalisés avec et sous la responsabilité d'adultes de la communauté éducative, et les « journaux d'initiative lycéenne », dont la direction de publication et la réalisation sont assurées par les jeunes eux-mêmes.

Il serait erroné de voir dans cette différenciation un jugement de valeur entre une presse « peu intéressante » parce que contrôlée, et une « vraie » presse d'opinion libre. La place de l'adulte dans le journal lycéen n'est pas un problème tant que l'apprentissage réciproque, le dialogue, et la liberté d'opinion restent au centre des relations entre les composantes de l'équipe rédactionnelle. Et la censureⁱⁱⁱ et les pressions, dont sont malheureusement encore victimes quelques journalistes lycéens chaque année, ne font, elles, pas de différences.

Nous nous sommes intéressés à cette seconde catégorie de journaux, tant il semble que l'autonomie dont jouissent leurs rédacteurs, et la possibilité qu'ils ont de s'approprier en totalité la publication, soient plus favorable à une réflexion autour des thèmes de pouvoir et de contre-pouvoir.

Le journal lycéen, 4^{ème} pouvoir de l'établissement ?

Une circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale promulguée en 1991 et modifiée en 2002 suite aux travaux de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne^{iv}, reconnaît l'existence et veut clarifier le fonctionnement des journaux lycéens au sein des établissements : les journalistes jeunes ont le choix de déclarer une publication de type loi 1881, ou de se placer sous un régime dérogatoire simplifié leur permettant de choisir un directeur de publication majeur ou mineur, dont le nom est simplement indiqué au proviseur, et de publier leur journal « *sans autorisation ni contrôle préalable* »^v, à condition de ne pas le distribuer hors les murs de l'établissement. Elle détermine également quelles doivent être les relations entre les lycéens et le proviseur, notamment en cas de « délit de presse ». La circulaire est une chance : autrefois les journaux lycéens ne pouvaient qu'exister à la marge, plus ou moins tolérés par l'administration.

Libérée en grande majorité de la tutelle provisoire^{vi}, la presse lycéenne a trouvé un essor : en 2001, une première (et à ce jour toujours seule) enquête nationale commandée au CLEMI par le Ministère révélait l'existence de 481 journaux papier dans les 577 lycées ayant répondu au questionnaire (soit 13 % des établissements). La responsabilité de la publication n'était portée par les lycéens que dans 26 % des cas^{vii}. Ces données, incomplètes et depuis dépassées^{viii}, montrent quand même le dynamisme de cette presse qui a son utilité.

Pourtant il existe aussi, depuis quelques années, un système représentatif lycéen ; dès lors, à quoi peut encore servir le journal d'expression si l'institution reconnaît des espaces d'expression ? Ou alors ne sont-ils pas suffisants, adaptés ? Quelle est la « valeur ajoutée » du journal ?

Examinons d'abord le support : le journal est un moyen d'expression accessible, matériellement (notamment grâce à la PAO) et financièrement (une simple photocopieuse suffit à la reprographie pour la plupart des publications).

Distribué ou vendu à la criée dans la cour de l'établissement, il a le potentiel de toucher tous les lycéens. C'est là peut-être une première différence avec la démocratie représentative lycéenne, qui sélectionne par nécessité de fonctionnement quelques élèves (délégués de classe, membres du Conseil de la Vie Lycéenne), lesquels ont eux-mêmes parfois du mal à faire circuler l'information. Il est d'ailleurs intéressant de constater que de plus en plus de C.V.L. communiquent via le journal de leur établissement, et que quelques C.A.V.L.^{ix}, se dotent mêmes de leurs propres journaux : c'est dire si les représentants des lycéens sont bien conscients du potentiel d'une publication papier, que l'on peut ouvrir et reprendre quand on en a envie, ramener chez soi, échanger avec ses camarades et dont on peut discuter. A l'inverse, ces élus lycéens, sensibles et sensibilisés au travail d'opinion, sont parfois à l'origine du journal du lycée.

Le journal est aussi, et ce n'est pas le moindre de ses avantages, à la fois support d'expression individuelle (écrire un papier) et collective (penser une unité rédactionnelle, travailler autour d'un dossier..).

Il offre la possibilité de sujets 100 % lycéens et véhicule une expression parallèle, souvent assourdie dans le fonctionnement quotidien de l'établissement, au sens où les lycéens y exposent un vécu, des sentiments, des idées, des révoltes qui ne trouvent pas à s'exprimer ailleurs. Ainsi, ni le C.V.L., ni le conseil de classe ne sont des lieux^x dans lesquels ils peuvent tenter de se rapprocher de professeurs au contact desquels ils passent pourtant cinq jours par semaine. D'où la multiplication dans les journaux lycéens de portraits et d'interviews, de plus en plus fréquemment de « dérapages verbaux » des enseignants pendant leur cours, comme une sorte de revanche potache sur le métier d'évaluation qui est le leur et qu'ils subissent.

Les lycéens prennent dans le journal d'expression un pouvoir sur des relations formalisées dont ils ne détiennent pas les clés, celui-ci étant aussi l'instrument du partage de ce pouvoir avec les autres lycéens. Parce qu'il véhicule cette parole spontanée, différente voire ouvertement alternative, le journal lycéen est par essence un espace de confrontation vis-à-vis de l'opinion majoritaire des adultes. Parfois même il dénonce : l'arbitraire de tel ou tel personnel, le mauvais fonctionnement des institutions lycéennes, la faible mobilisation de leurs camarades... et la cantine^{xi} sont les sujets favoris des lycéens qui parlent de leur établissement.

Ne faut-il y voir que de la provocation gratuite ? Ou bien, comme c'est le cas de quelques publications régulièrement, se retourner contre des lycéens que l'on soupçonne d'être « récupérés », « manipulés » ? Des accusations qui reproduisent encore, si tant il en est besoin, l'asymétrie de parole entre les adultes et les jeunes qui caractérise paradoxalement les espaces qui sont les leurs, et qui plus qu'autre chose contribuent à un climat délétère dans l'établissement : « *La violence symbolique est patente quand l'Ecole nie le droit à l'imprévisible* »^{xii}. Hormis quelques cas bien particuliers, ce serait franchement réducteur, même dommage. La communauté scolaire a en effet beaucoup à retirer des journaux lycéens, « *qui fournissent une manne précieuse d'informations sur les élèves* »^{xiii}, si elle les accepte pour ce qu'ils sont : des « *miroirs* » de l'établissement dans lesquels « *il n'est pas forcément agréable de [se] regarder, mais [dont le] reflet est nécessaire si l'on désire améliorer ou changer les choses* »^{xiv}.

D'autre part, si le journal est lu, s'il continue à vivre grâce au soutien financier des lecteurs, s'il passe le cap de ce qui pourrait être une condamnation immédiate de leur part, n'est-ce pas parce qu'il touche du doigt de vrais problèmes qu'on préférerait peut-être soigneusement mettre de côté ?

Presse lycéenne et grands médias

« *Fait-on un journal lycéen pour devenir journaliste professionnel ?* », telle était la question posée aux apprentis journalistes de l'I.U.T. de Bordeaux en 2001^{xv}, pour une étude qui a révélé que tout de même plus d'un tiers d'entre eux avaient participé à une publication lycéenne avant d'intégrer la formation ; cela dit, « *généralement sans stratégie définie à l'égard de leur avenir professionnel.* »

De fait, le journalisme d'opinion lycéen, avant tout spontané et amateur, n'a rien à voir avec la profession tant il est affranchi, le plus souvent, de ses contraintes et de ses règles de

fonctionnement les plus strictes (critères financiers, difficulté de « vendre » son papier à son rédacteur en chef...). Pour autant, les journalistes lycéens n'hésitent pas à réinterpréter l'actualité (même si ce n'est pas forcément leur priorité), avec la plupart du temps un œil critique sur la manière dont les journalistes professionnels les ont traités. Une manière d'interpeller aussi leurs pairs sur la prudence à adopter face aux images du monde répercutées par les médias de masse.

Pourquoi cet intérêt ? L'étude bordelaise donne un premier élément de réponse : l'expérience du journal lycéen semble « favorable à une prise de conscience des conditions de fabrication de l'information et à une sensibilisation accrue à l'actualité. »^{xvi} Ce n'est donc pas dans la perspective d'une carrière que les journalistes lycéens s'interrogent sur les médias, mais parce que leur propre expérience de presse les poussent à s'intéresser à la production professionnelle d'information.

Le peu de contacts entre les professionnels et les journalistes lycéens peut être une autre manière d'expliquer cette attention. Du côté des lycéens, une réticence, une méfiance quasi-instinctive vis-à-vis d'un monde un peu obscur où se mélangeraient argent, politique et information ; du côté des professionnels, de réelles difficultés pour travailler avec la presse lycéenne^{xvii} mais de la part d'une grande majorité, simplement de l'indifférence – hors période d'agitation lycéenne – voire du dédain pour cette presse jugée trop facilement sans intérêt alors même qu'elle est la source d'une parole jeune authentique.

Cette déconsidération est plutôt mal vécue par les journalistes lycéens qui ont l'impression de partager quelque chose avec la profession : le souci de la liberté d'expression, d'autant plus lorsqu'elle est « arrachée » à l'administration et/ou aux professeurs. Elle se fonde avec une insatisfaction globale sur le discours des médias sur la jeunesse... qui elle n'est pas forcément infondée : une récente étude du Conseil National de la Jeunesse a mis en évidence la manière avec laquelle l'information traite la parole des jeunes : « Environ 75 % des jeunes peuvent être considérés comme illustratifs dans les reportages [télévisés]. Peu d'entre eux sont montrés actifs. Ils sont au mieux des personnages réactifs, [...] [par exemple] lorsqu'on leur demande d'effectuer un travail de commentaire [...] des actes des adultes s'occupant d'eux. La plupart des jeunes interrogés le sont comme des énonciateurs secondaires, c'est-à-dire que le journaliste "s'approprie leur discours en n'en reproduisant que certains éléments intégrés dans une énonciation unique, la sienne". Autrement dit, il ne cherche pas à "conserver au discours rapporté son intégrité". »^{xviii} L'auteur fait d'autre part remarquer « une confiscation du débat social par les professionnels » de la jeunesse, une habitude qui tend à la « réifier »^{xix}.

C'est cet étrange mélange de frustration et de curiosité qui pousse les lycéens tantôt à se sentir proche de la profession, en défendant des valeurs communes par exemple, tantôt à tancer vertement leurs aînés (ceci est d'autant plus vrai pour l'audiovisuel). Plusieurs titres chaque année s'intéressent ainsi à la problématique liberté d'expression / censure (d'autant plus s'ils sont concernés) en relayant les informations fournies par l'association Reporters sans frontières, ou en publiant un numéro spécial pour la journée internationale de la liberté de la presse^{xx}.

De nombreux lycéens s'associent dans leurs journaux aux débats qui secouent la profession, particulièrement lorsque cela concerne l'international, « les défis de la planète, les questions de guerre et de paix, de Droits de l'Homme, d'environnement : en général tout ce qui a un caractère éthique »^{xxi}. La diffusion des images de la capture de Saddam Hussein par les troupes américaines a par exemple fait réagir de très nombreux journalistes

lycéens, qui ont reproché aux professionnels de les « matraquer » sans prudence ni décryptage de ce qui pourrait être de la propagande. Le journal télévisé est aussi régulièrement égratigné dans les journaux lycéens. Une autre critique courante porte sur le choix de l'information, et les lycéens s'interrogent par exemple sur ce qu'ils estiment être un défaut de couverture de certains conflits et problèmes sociaux qui les révoltent.

De fait, les lycéens manifestent *« une grande exigence morale ; et cela est très positif et incitatif pour les professionnels, qui ne doivent pas s'endormir, être plus vigilants sur ces questions de justice et d'éthique, [qui doivent] les entendre et ne pas être seulement en posture d'explication des événements. »*^{xxii}

Des « ateliers de démocratie »

Le journal est aussi la quête d'une autre information, qui appartienne aux lycéens, qu'ils produisent eux-mêmes, *« une information participative », ouverte et « indépendante »*^{xxiii}. La « profession de foi », exercice obligé de l'éditorialiste lycéen qui ouvre le premier numéro publié du journal, prend presque toujours la forme d'un appel à contribution des autres élèves, parfois même matérialisé par une boîte aux lettres bien placée dans l'établissement, destinée à recueillir des articles ou des coups de gueule. *« Voilà donc quelque chose de nouveau à Condorcet... Stop... La voix des élèves se fait enfin entendre... Stop... Notre journal est indépendant de tout mouvement politique ou confessionnel... Stop... Numéroté : [...] Tribune libre, là vous avez tous droit à la parole ! [...] Dossier : une enquête sur un sujet d'actualité et, si elle vous intéresse, il vous sera possible d'organiser un débat. »*^{xxiv}

Une rédaction qui provoque une discussion publique... Les journalistes lycéens sont prompts à se saisir des débats de société quand ils se sentent concernés, à les importer dans la rédaction et à se servir de leur publication pour faire partager leur(s) opinion(s) au reste de l'établissement. Car c'est bien quand le journal ne laisse pas indifférent qu'il joue pleinement son rôle. Là encore, la thématique préférée des journalistes lycéens est la révolte face aux discriminations de toutes sortes.

Mais pas seulement : les journalistes lycéens se passionnent, et c'est bien logique, pour les débats liés au monde de l'Éducation Nationale. L'année scolaire passée a été marquée par le grand nombre d'articles sur la laïcité et le port d'insignes religieux dans les établissements scolaires, en écho au gigantesque débat social et parlementaire sur la question. L'année précédente par le Grand débat national sur l'avenir de l'École. Sûr que les manifestations lycéennes autour de la réforme du baccalauréat qui ont agité cette année-ci ont donné lieu à de nombreux papiers.

« Ces lycéens qui écrivent débarquent sur une planète qu'ils veulent changer, au début avec des cris, des appels, des mots, [...] et si je leur fais quelquefois le reproche de ne pas avoir de pensée [...] équilibrée, il y a des regards et des coups de sang, des capacités d'indignation très utiles au débat général. »^{xxv} *« Ce "désir d'intervenir", ce "désir d'infléchir" [...] caractérise le questionnement des jeunes qui sont investis dans la production »*^{xxvi} médiatique.

Quelles sont les limites du débat d'opinion ? Elles sont d'abord réglementaires, inscrites dans la circulaire de 1991-2002^{xxvii}. Loin d'être permissive, elle place volontairement les lycéens en situation de responsables de presse : quel que soit le statut choisi, que les articles soient signés d'un nom, d'un pseudo, ou anonymes, elle leur rappelle qu'ils doivent

proscrire « *tout prosélytisme politique, religieux ou commercial* », et se poser un certain nombre d'interdits, définis par la loi du 29 juillet 1881 (les fameux délits de presse) - ce qui ne signifie pas « *s'interdire d'exprimer des opinions* » !

Même si la circulaire n'est qu'un texte et que la situation est souvent moins claire dans les établissements et pour les journalistes lycéens, les vraies limites sont plutôt à chercher dans la suspicion de quelques adultes, dont le discours est pourtant marqué par l'idée de « participation » des jeunes. « *Mais [...] cette notion est polysémique : il s'agit plus de la participation au monde adulte / à la société instituée que des différentes formes de regroupement entre pairs et pratiques collectives juvéniles. [...] Les formes d'auto-organisation de la jeunesse [...] sont très généralement dévalorisées quand elles ne sont pas suspectes.* »^{xxviii}

L'auto-organisation, l'autoformation. Avant d'être un support fini, le journal est d'abord un groupe de lycéens qui n'ont pas tous les mêmes opinions. Si le journal est un outil de pouvoir ou de contre-pouvoir, c'est avant tout parce que l'équipe de rédaction connaît en son sein ce jeu particulier : choix collectifs, empoignement sur tel ou tel article, débats déontologiques, rapports d'autorité (même a minima) entre le directeur de publication et les autres lycéens qui participent au journal... jusqu'à l'étape finale de la parution où la solidarité des journalistes jeunes est extrêmement forte. Le besoin d'unité est essentiel, mais il ne masque pas le débat d'opinions.

Ce que résume à merveille Jacques Gonnet : « *On est d'abord invité à travers ce genre d'expériences à une véritable initiation sociale. En ce sens, il me semble juste de considérer la production de ces journaux comme autant "d'ateliers de démocratie". Ils permettent en effet de découvrir des fonctionnements qui autorisent plusieurs prises de parole, les structurer jusqu'à en faire des argumentaires ; bref, des pratiques dont une société a besoin pour ne pas exclure ses membres mais au contraire les intégrer dans un travail collectif.* »^{xxix}

C'est pourquoi il est toujours bon qu'un établissement accueille plusieurs journaux, quantitativement bien sûr, mais aussi qualitativement : des journaux réalisés avec des adultes, et des « journaux d'initiative lycéenne ». Comme pour célébrer à plusieurs voix et à plusieurs plumes une presse jeune vivante, où l'on réfléchit, où l'on dialogue, où l'on s'engage, un extraordinaire creuset de citoyenneté.

Olivier BOURHIS
Vice-Président de l'association

Merci aux six intervenants qui se sont prêtés au jeu de la table ronde :

- Jean-Claude Allanic, médiateur des journaux et magazines d'information de France 2
- Maxime Coudour, du journal *L'obsédé textuel* (Lycée E. Delacroix, Maisons-Alfort - 94)
- Naïké Desquesnes, du journal *Jean-François* (Lycée J.-F. Millet, Cherbourg - 50)
- Gaëtan Evain, du journal *Dis-leur !* (Lycée B. Pascal, Brie Comte Robert - 94)
- Jacques Gonnet, directeur du CREDAM – université Paris III Sorbonne Nouvelle
- Cédric Vial, Délégué national à la Vie Lycéenne – Ministère de l'Éducation Nationale

*Article publié dans les Actes du colloque universitaire « L'expression lycéenne : enjeux et contenus des journaux lycéens » qui s'est tenu les 13 et 14 mai 2005 à Paris-La Sorbonne.
© Association Jets d'encre, juillet 2005.*

ⁱ J.Presse, association nationale de la presse d'initiative jeune, a été fondée en 1981 par des journalistes lycéens sous le premier nom de Centre d'Information et de Documentation Lycéen et rebaptisée en 1989 ; elle a cessé ses activités début 2003.

ⁱⁱ Un trop grand flou autour de l'identité du responsable du journal est d'ailleurs souvent à la base de nombreux conflits dans les établissements scolaires.

ⁱⁱⁱ Entendons par « censure » l'interdiction avant publication d'un ou plusieurs passages dans un article, voire de tout un article dans un journal par une personne autre que son directeur de publication reconnu ; responsable légal du journal, celui-ci bénéficie en effet d'un droit de relecture de la maquette, voire de modification du contenu, en bonne intelligence avec les auteurs bien sûr.

^{iv} L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne est une structure souple créée en 1998 sous l'impulsion de la presse lycéenne, qui réunit dix-huit associations et syndicats de la communauté éducative concernés par les questions liées aux journaux lycéens. Animé par l'association Jets d'encre, il mène campagne activement pour le développement de la presse lycéenne, notamment en diffusant sur Internet (www.obs-presse-lyceenne.org) une brochure à l'intention de tous les acteurs de l'établissement sur les droits et responsabilités des journalistes lycéens.

^v « Publications réalisées et diffusées par les élèves dans les lycées », circulaire 2002-026 du 1^{er} février 2002, actualisation de la circulaire 91-051 du 6 mars 1991, BOEN N°7 du 14 février 2002.

^{vi} ...ce qui ne doit pas masquer les réelles difficultés de certaines publications qui se heurtent encore à l'arbitraire de professeurs ou de chefs d'établissement obtus : l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne enregistre régulièrement des cas de tentative de prise de contrôle de journaux lycéens, voire de représailles vis-à-vis de leurs rédacteurs.

^{vii} Ce résultat montre que les responsabilités restent peu partagées malgré la circulaire ; il faut cependant les manier avec précaution, au vu du faible nombre de réponses, et ne pas oublier qu'il prend également en compte les journaux « pédagogiques » réalisés logiquement avec des enseignants.

^{viii} Le faible tirage et la fugacité des publications lycéennes, dont estime la durée de vie moyenne à deux ans, ne permettent pas effectivement de réunir des données satisfaisantes.

^{ix} Conseil Académique de la Vie Lycéenne, qui réunit des représentants de tous les Conseils de la Vie Lycéenne des lycées d'une académie sous le patronage du Recteur.

^x Employé non pas au sens physique.

^{xi} Laurence Corroy, Nathalie Lescaille & Pascal Famery, *L'image de l'institution scolaire dans les journaux lycéens. Journaux lycéens 2002-2003*, Ministère de l'Éducation Nationale - CLEMI, 2004

^{xii} *Eh ! Victor*, journal du lycée V. Bérard, Morez, mars 2003, cité par Nathalie Lescaille, « L'image de l'institution scolaire », *Médiamorphoses*, n° 13, mai 2005, p. 63

^{xiii} Allan Berthout, *Le journal des lycéens comme outil d'écoute et de dialogue*, mémoire professionnel I.U.F.M. de Créteil, 1996

^{xiv} Cédric Vial, Délégué National à la Vie Lycéenne, dans un entretien accordé à Olivier Bourhis et Laurence Corroy in *Médiamorphoses*, *op. cit.*, p. 92-94

^{xv} Edith Rémond, *L'expérience des journaux lycéens à l'IUT de journalisme de Bordeaux*, étude réalisée pour le 4^{ème} forum des journaux lycéens, J.Presse, avril 2001

^{xvi} *Ibid.*

^{xvii} « La périodicité des journaux jeunes est telle qu'il s'écoule souvent quelques semaines ou quelques mois entre le moment où nous développons un sujet d'actualité et celui où nous recevons le journal lycéen qui le traite. [...] Nous avons besoin assez rapidement de réactions, de témoignages, et là il y a un décalage énorme, structurel. » Patrick La Prairie, attaché à la rédaction en chef du quotidien *Ouest-France*, in *Médiamorphoses*, *op. cit.*, p. 89

^{xviii} Maxime Drouet, « Le traitement de la jeunesse dans l'information télévisée française », *L'image des jeunes dans les médias*, rapport de la commission « Jeunes et médias » du Conseil National de la Jeunesse, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - INJEP, 2003, p. 19-20

^{xix} *Ibid.*, p. 21

^{xx} C'est le cas de *Dis-leur !*, édité au lycée B. Pascal de Brie Comte Robert (94), qui a connu une suspension de publication l'année passée et dont le directeur de publication a participé à notre table ronde. Suite à la censure d'un article par le proviseur, la rédaction d'un journal réalisé cette année dans un établissement d'Orsay (78) a quant à elle publié un numéro spécial sur le sujet, avec des contributions de Reporters sans frontières, de journalistes, du CLEMI et de l'association.

^{xxi} Patrick La Prairie in *Médiamorphoses*, *op. cit.*, p.90

^{xxii} *Ibid.*

^{xxiii} Jacques Gonnet, *Journaux scolaires et lycéens*, Paris, Retz, 1988, p. 78-80

^{xxiv} *La taupe éclairée*, cité par Jacques Gonnet, *ibid.*, p. 80

^{xxv} Patrick La Prairie in *Médiamorphoses*, *op. cit.*, p.90

^{xxvi} Jacques Gonnet, « Journaux lycéens : un atelier de démocratie », in *Médiamorphoses*, *op. cit.*, p. 51

^{xxvii} « Publications réalisées et diffusées par les élèves dans les lycées », *op. cit.*

^{xxviii} Bernard Bier (dir.), *Participer, disent-ils !*, mission évaluation-recherche pour le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, 1998, p. 109

^{xxix} Jacques Gonnet, « Journaux lycéens : un atelier de démocratie », in *Médiamorphoses*, *op. cit.*, p. 53